

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 6 juin 2011 à 20 h, au lieu ordinaire, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Denis Vincent, Rénald Gabriele et Gabriel Parent formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absences motivées :

Les conseillers M^{me} Guylène Duplessis et M. Paul Dumoulin.

Sont aussi présents :

La directrice générale M^{me} Manon Bernard ainsi que le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

11-06-505 ORDRE DU JOUR

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 6 juin 2011 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant les points 4.11 « Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Dorion / Campagne "Achats chez nous" » et 5.9 « Règlement d'emprunt n° 1496 / Aréna municipal / Modification de la résolution 10-06-536 » et en y retirant les points 16.10 « Cession de parc / Groupe N.A.M. inc. / Secteur Grands compositeurs / Lots 4 712 121, 4 712 078 et 4 712 155 / Modification de la résolution 10-11-954 », 18.3 « Adoption / Règlement n° 1273-05 / Modification / Règlement de lotissement / Concordance au Programme particulier d'urbanisme du quartier de la Gare », 18.4 « Adoption / Règlement n° 1275-155 / Modification / Règlement de zonage / Concordance au Programme particulier d'urbanisme du quartier de la Gare » et 18.5 « Adoption / Règlement n° 1277-15 / Modification / Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Concordance au Programme particulier d'urbanisme du quartier de la Gare »;

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 16 mai 2011

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. AFFAIRES DU CONSEIL

4.1 Comité de toponymie / Secteur Como / Nouveau nom de rue

4.2 Comité de toponymie / Noms de parcs, espaces verts et de bâtiments / Demande d'officialisation à la Commission de toponymie

4.3 Club optimiste Vaudreuil-Dorion / Omnium de golf

4.4 Jardin des petits lutins / Renouvellement du bail / École Sainte-Madeleine

4.5 Centre de femmes La Moisson / Campagne annuelle de financement

4.6 Réseau québécois de villes et villages en santé / Cotisation 2011

4.10 Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Dorion / Tournoi de golf

4.11 Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Dorion / Campagne « Achats chez nous »

5. GREFFE

- 5.1 Retrait / Règlement d'emprunt n° 1597
- 5.3 Expropriation / Lot 4 179 845 / Intersection du chemin de la Petite-Rivière et du boulevard de la Cité-des-Jeunes
- 5.4 Cession / Lot 3 961 517 / Intersection de la rue Henry-Ford et de l'avenue Marier
- 5.6 Entente / Agence de l'efficacité énergétique / Avenant n° 1 / Autorisation de signature
- 5.7 Résiliation de contrat / Service de gestion incendie enr.
- 5.8 Procès-verbal de correction / Règlement n° 1627 / Mise à niveau du puits d'alimentation d'eau potable / Secteur domiciliaire Ritchie
- 5.9 Règlement d'emprunt n° 1496 / Aréna municipal / Modification de la résolution 10-06-536

6. TRÉSORERIE

- 6.1 Liste des comptes
- 6.2 Solde non réclamé / Banque du Canada / Abrogation de la résolution 11-04-342
- 6.3 Inscription / Services électroniques clicSÉCUR Entreprises
- 6.4 Transferts budgétaires
- 6.5 Emprunt temporaire / Règlement n° 1627 / Mise à niveau du puits d'alimentation d'eau potable / Secteur domiciliaire Ritchie / Approbation du MAMROT

7. RESSOURCES HUMAINES

- 7.1 Service des travaux publics / Embauche temporaire / Journalier étudiant / Période estivale 2011
- 7.2 Service des travaux publics – Unité parcs, espaces verts et plateaux sportifs / Fin d'emploi / Journalier étudiant
- 7.3 Service des ressources humaines / Lettre d'entente n° 3 à intervenir entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et l'Association des employés cadres / Autorisation de signature
- 7.4 Service sécurité incendie / Nominations / Pompiers temporaires – classe 2
- 7.5 Service des arts et de la culture / Promotion / Chef de division - Bibliothèque
- 7.6 Service des arts et de la culture / Nomination et confirmation / Chef de section – Services au public
- 7.7 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Embauche temporaire / Inspectrice municipale 1
- 7.8 Service des ressources humaines / Embauche temporaire / Divers services
- 7.9 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Embauche à titre régulier / Agent de bureau 2
- 7.10 Service sécurité incendie / Embauche / Directeur par intérim
- 7.11 Service des eaux / Embauche temporaire / Agent de bureau 2
- 7.12 Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion / Abrogation de la résolution 10-05-417

8. COMMUNICATIONS

9. INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE

10. ARTS ET CULTURE

11. ACTION COMMUNAUTAIRE

- 11.2 Salon des vins de Vaudreuil-Soulanges / Utilisation de l'aréna
- 11.3 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-10-21 / Gestion de location d'embarcations / Parc Valois

- 11.4 Association de soccer Vaudreuil-Dorion / Acquisition de matériel informatique / Aide financière
- 11.5 Protocole d'entente / Location d'équipements nautiques / Gestion loisirs Vaudreuil inc. / Autorisation de signature

12. PROTECTION PUBLIQUE

- 12.1 Société canadienne de la Croix-Rouge / Entente / Services aux sinistrés / Autorisation de signature

13. TRAVAUX PUBLICS

- 13.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-11-18 / Réfection d'un tronçon de trottoir sur la rue Jeannotte
- 13.2 Aliénation d'un véhicule / Ford Windstar n° 2603 / Rachat par la compagnie Ford Canada Limitée

14. EAUX

- 14.1 Adjudication de contrat / Fourniture d'une pompe submersible pour l'eau potable

15. SERVICES TECHNIQUES

- 15.1 Ordre de changement n° 1 / Services municipaux au nord de l'avenue Marier – phase 1 (rues Bellini et Vivaldi) / Règlement n° 1557
- 15.2 Ordre de changement n° 59 / Agrandissement de l'aréna / Règlement n° 1496
- 15.4 Autorisation / Transmission de plans et devis au MDDEP / Construction des services municipaux / Partie de l'avenue André-Chartrand entre la rue Valois et la rivière Quinchien / Règlement n° 1536
- 15.5 Servitude d'entretien / Lot 1 832 672 / Canalisation d'écoulement des eaux
- 15.8 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 202-110-1614-03 / Prolongement de l'égout sanitaire sur le chemin Paul-Gérin-Lajoie / Règlement n° 1614
- 15.9 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° VAUM1-041 / Travaux de pavage de la rue Crevier – phases 1 et 2 / Règlement n° 1604
- 15.12 Critères d'évaluation et de pondération / Services professionnels / Construction du centre multisports / Appel d'offres n° 202-110-1601-02 / Règlement n° 1601

16. URBANISME

- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 10 mai 2011
- 16.2 Mandat / Modification au Règlement de zonage n° 1275 / 3666, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Zone I3-831 / Lot 4 173 981 / Autorisations / Usages commerce de détail de pneus, de pièces et accessoires neufs / Ateliers de réparation de véhicules automobiles / CCU n° 11-05-70
- 16.3 PIIA / Nouvelle aire de vente extérieure / Méga Centre Vaudreuil – phase III / 3110, boulevard de la Gare, local 110 / Zone C3-357 / CCU n° 11-05-71
- 16.4 PIIA / Modifications aux couleurs du bâtiment / 3050, boulevard de la Gare / Zone I1-401 / CCU n° 11-05-73
- 16.5 PIIA / Remplacement d'enseignes existantes / 3050, boulevard de la Gare / Zone I1-401 / CCU n° 11-05-74
- 16.6 Dérogation mineure / 3110-3120, boulevard de la Gare / Enseigne sur poteau / Zone C3-357 / Lot 4 119 362 / CCU n° 11-05-72
- 16.7 Dérogation mineure / 3050, boulevard de la Gare / Enseignes sur façade principale / Enseignes sur mur latéral / Zone I1-401 / Lot 4 365 619 / CCU n° 11-05-75
- 16.8 Dérogation mineure / 67, rue Adèle / Agrandissement en décroché / Séparation minimale / Zone H1-532 / Lot 1 546 457
- 16.9 PIIA / Enseigne / 585, avenue Saint-Charles / Zone C3-424

17. ENVIRONNEMENT

18. RÉGLEMENTATION

- 18.1 Avis de motion / Règlement n° 1622 / Travaux de réaménagement de l'intersection nord du viaduc de l'avenue Saint-Charles sur l'autoroute 40 (phase 1 du projet de l'élargissement du viaduc)
- 18.2 Avis de motion / Règlement n° 1629 / Autorisation / Construction d'un bâtiment et travaux connexes / Terrain du garage municipal / Rue Valois
- 18.6 Adoption / Règlement n° 1628 / Protocole d'entente / Développement Banlieue-Ouest inc. / Services municipaux, allées véhiculaires et stationnements / Condos de la Gare – phase 3 / Modalités de cession et d'entretien / Réseaux d'eau potable et d'égout sanitaire / Lot 4 421 022 ptie
- 18.7 Adoption de projet / Règlement n° 1275-156 / Agrandissement de la zone I1-131 / Ajouts usages institutionnels, gouvernementaux et services aux entreprises / Secteur rue Joseph-Carrier
- 18.8 Avis de motion / Règlement n° 1275-156 / Agrandissement de la zone I1-131 / Ajouts usages institutionnels, gouvernementaux et services aux entreprises / Secteur rue Joseph-Carrier

19. DIRECTION GÉNÉRALE

- 19.1 Autorisations de la directrice générale

20. PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

21. PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

« ADOPTÉE »

11-06-506 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation ainsi que celui de la séance ordinaire du 16 mai 2011 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

11-06-507 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

11-06-508 COMITÉ DE TOPONYMIE / SECTEUR COMO / NOUVEAU NOM DE RUE

ATTENDU que M. Dominic Beaulieu, chef de division - Urbanisme, a déposé une demande au Comité de toponymie, en date du 12 mai 2011, dans le but d'obtenir un nouveau nom de rue pour un projet de développement domiciliaire proposé par le promoteur Bark Development;

ATTENDU que l'attribution de nouveaux noms de rues doit respecter la Politique de désignation toponymique et odonymique;

ATTENDU que dans le secteur Como, les noms de rues sont : du Boisé, des Pommiers, des Platanes, des Saules et des Sapins;

ATTENDU que les noms d'arbres déterminent le thème du secteur;

ATTENDU l'analyse des noms de rues avec ce thème dans les villes environnantes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de toponymie;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le nom de la nouvelle rue du projet Bark Development sise sur le lot projeté 4 610 049 soit spécifié « rue des Cerisiers ».

« ADOPTÉE »

11-06-509

COMITÉ DE TOPONYMIE / NOMS DE PARCS, ESPACES VERTS ET DE BÂTIMENTS / DEMANDE D'OFFICIALISATION À LA COMMISSION DE TOPONYMIE

ATTENDU que les toponymes de la Ville énumérés au document annexé à la présente intitulé « Liste des toponymes sans résolution du Conseil municipal et sans officialisation de la Commission de toponymie du Québec » ne sont pas reconnus par résolution;

ATTENDU également que les bâtiments de la Ville énumérés au document annexé à la présente intitulé « Liste de noms des bâtiments de la Ville » ne sont pas reconnus par résolution;

ATTENDU qu'il revient à la Ville de définir le statut officiel des toponymes;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE les toponymes de la Ville énumérés au document annexé à la présente intitulé « Liste des toponymes sans résolution du Conseil municipal et sans officialisation de la Commission de toponymie du Québec » soient reconnus par la présente résolution;

QUE les bâtiments de la Ville énumérés au document annexé à la présente intitulé « Liste de noms des bâtiments de la Ville » soient également reconnus par la présente résolution;

QUE soit mandaté le Service du greffe de soumettre les noms énumérés aux listes susmentionnées à la Commission de toponymie du Québec;

ET QUE ces noms soient ajoutés à la liste officielle tenue à jour par le Service du greffe.

« ADOPTÉE »

11-06-510

CLUB OPTIMISTE VAUDREUIL-DORION / OMNIUM DE GOLF

CONSIDÉRANT l'invitation à participer à la 14^e édition de l'omnium de golf du Club Optimiste de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que les profits générés lors de cet événement serviront à planifier et mettre en place des activités pour les jeunes de la région;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de cinq cents dollars (500 \$), soit quatre (4) publicités à cent vingt-cinq dollars (125 \$) chacune, soit versé au Club Optimiste de Vaudreuil-Dorion à titre de commandites pour la tenue et la réussite de la 14^e édition de l'omnium de golf qui se tiendra le 18 juin 2011 au Club de golf Saint-Zotique;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-590-00-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-06-511 JARDIN DES PETITS LUTINS / RENOUELEMENT DU BAIL / ÉCOLE SAINTE-MADELEINE

CONSIDÉRANT que le bail entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le Jardin des petits lutins, pour la location d'un emplacement à l'école Sainte-Madeleine, est échu depuis le 31 mai 2011;

CONSIDÉRANT la volonté des parties de renouveler le bail pour une période de trois (3) ans;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville consente à la reconduction du bail susmentionné, pour la période du 1^{er} septembre 2011 au 31 mai 2014, et ce, aux mêmes conditions que celles prévalant au bail antérieur;

ET QU'en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier publie l'avis requis en pareil cas.

« ADOPTÉE »

11-06-512 CENTRE DE FEMMES LA MOISSON / CAMPAGNE ANNUELLE DE FINANCEMENT

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par le Centre de femmes La Moisson, en date du 3 mai 2011, dans le cadre de sa campagne annuelle de financement;

CONSIDÉRANT que cet organisme sans but lucratif œuvre sur tout le territoire de Vaudreuil-Soulanges et qu'il a pour mission d'être un lieu d'échange et de croissance pour les femmes dans le but d'améliorer leurs conditions de vie et de développer leur autonomie;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de mille dollars (1 000 \$) soit versé au Centre de femmes La Moisson dans le cadre de sa campagne annuelle de financement 2011;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-590-00-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-06-513 RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ / COTISATION 2011

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion renouvelle son adhésion au Réseau québécois de Villes et Villages en santé pour l'année 2011, et ce, pour un montant de deux cents dollars (200 \$);

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-470-00-494;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-06-514 CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE VAUDREUIL-DORION / TOURNOI DE GOLF

CONSIDÉRANT l'invitation à participer à la 23^e édition du tournoi de golf annuel de la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Dorion;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de deux (2) billets au montant de cent quatre-vingt-cinq dollars (185 \$) chacun, incluant les taxes applicables, pour le tournoi de golf annuel de la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Dorion qui se tiendra le 29 août 2011 au Club de golf Summerlea;

D'autoriser les membres du Conseil municipal qui le désirent à y participer;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-06-515 CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE VAUDREUIL-DORION / CAMPAGNE « ACHATS CHEZ NOUS »

CONSIDÉRANT que le Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Dorion souhaite augmenter la portée de sa campagne « Achats chez nous » dans un média anglophone;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Ville d'augmenter sa participation à cette campagne en conséquence;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville octroie une somme supplémentaire de quatre cent cinquante dollars (450 \$), taxes applicables non comprises, à la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Dorion pour l'élargissement de la campagne « Achats chez nous » pour la période de juin 2011 à mai 2012;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-621-00-341;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-06-516 RETRAIT / RÉGLEMENT D'EMPRUNT N° 1597

CONSIDÉRANT que le Règlement d'emprunt n°1597 prévoyant les travaux de construction de l'usine d'épuration, adopté le 21 juin 2010, n'est jamais entré en vigueur;

CONSIDÉRANT que lesdits travaux sont maintenant prévus au Règlement d'emprunt n° 1605, lequel a été adopté le 18 octobre 2010 et approuvé en partie par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 16 décembre 2010;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de retirer formellement le Règlement d'emprunt n° 1597;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement autorisant la préparation de l'étude de pré-ingénierie, la préparation des plans et devis et de la surveillance des travaux incluant le démarrage des équipements ainsi que les travaux de construction, de mise à niveau et d'agrandissement de l'usine d'épuration y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes en décrétant un emprunt de trente-cinq millions six cent trente-huit mille dollars (35 638 000 \$) soit retiré.

« ADOPTÉE »

11-06-517 EXPROPRIATION / LOT 4 179 845 / INTERSECTION DU CHEMIN DE LA PETITE-RIVIÈRE ET DU BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES

CONSIDÉRANT la résolution 09-02-050 prévoyant l'expropriation du lot 4 179 845, d'une superficie de 71,7 mètres carrés, afin de réaménager l'intersection du chemin de la Petite-Rivière et du boulevard de la Cité-des-Jeunes;

CONSIDÉRANT l'offre de règlement hors cour du propriétaire dudit lot;

CONSIDÉRANT que la Ville est propriétaire dudit lot depuis le 30 décembre 2009 et qu'une indemnité provisionnelle de deux cent quatre-vingts dollars (280 \$) a déjà été versée;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte l'offre de règlement hors cour pour l'expropriation du lot 4 179 845 pour un montant total en capital, intérêts et frais, incluant l'indemnité provisionnelle déjà payée, de deux mille cinq cents dollars (2 500 \$);

QUE le greffier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, les documents requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 03-200-00-723;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-06-518 CESSION / LOT 3 961 517 / INTERSECTION DE LA RUE HENRY-FORD ET DE L'AVENUE MARIER

CONSIDÉRANT la résolution 11-02-071 prévoyant le paiement d'une somme de trente-six mille trois cent quatre-vingt-quatorze dollars et onze cents (36 394,11 \$) pour l'indemnité d'expropriation du lot 3 961 517;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de céder ledit lot au propriétaire du lot adjacent numéro 4 243 706 afin de concrétiser son remembrement, et ce, pour un montant équivalent à celui payé par la Ville;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville cède à 4150228 Canada inc. le lot 3 961 517 pour la somme de trente-six mille trois cent quatre-vingt-quatorze dollars et onze cents (36 394,11 \$);

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte à intervenir ainsi que tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

11-06-519 ENTENTE / AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE / AVENANT N° 1 / AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre l'Agence de l'efficacité énergétique et la Ville de Vaudreuil-Dorion dans le cadre du programme OPTER, volet arénas et centres de curling;

CONSIDÉRANT l'avenant n° 1 à ladite entente en date du 24 mai 2011;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la directrice générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, l'avenant n° 1 à l'entente n° OPTER-ACC-09-10-27 à intervenir entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et l'Agence de l'efficacité énergétique.

« ADOPTÉE »

11-06-520 RÉSILIATION DE CONTRAT / SERVICE DE GESTION INCENDIE ENR.

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite embaucher M. Éric Parna à titre de directeur du Service sécurité incendie par intérim pour la période du 11 au 27 juin 2011 inclusivement;

CONSIDÉRANT que M. Parna est administrateur de la firme Service de gestion incendie enr. avec laquelle la Ville a conclu un contrat de service pour l'assister dans la réalisation de son Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 116 de la *Loi sur les cités et villes* qui interdit l'embauche d'une personne liée à elle par un contrat;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de résilier le contrat conclu avec Service de gestion incendie enr.;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit résilié, en date du 7 juin 2011 et à toute fin que de droit, le contrat intervenu entre la Ville et Service de gestion incendie enr.

« ADOPTÉE »

11-06-521 PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION / RÈGLEMENT N° 1627 / MISE À NIVEAU DU Puits D'ALIMENTATION D'EAU POTABLE / SECTEUR DOMICILIAIRE RITCHIE

ATTENDU que le Conseil a adopté, le 6 avril dernier, le Règlement n° 1627 autorisant les travaux de mise à niveau du puits d'alimentation d'eau potable du secteur domiciliaire « Ritchie », y incluant tous les travaux connexes, en décrétant un emprunt de cent quatre-vingt mille dollars (180 000 \$) à ces fins;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de correction donné par le greffier le 31 mai 2011 afin de corriger certaines erreurs cléricales y apparaissant;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit ratifié le procès-verbal de correction du Règlement n° 1627 donné par le greffier le 31 mai 2011.

« ADOPTÉE »

11-06-522 RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 1496 / ARÉNA MUNICIPAL / MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 10-06-536

CONSIDÉRANT la demande du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) d'expliquer, dans le cadre de la résolution 10-06-536, de quelle façon sera financée la différence entre le montant des travaux autorisés et le montant de l'emprunt;

CONSIDÉRANT que cette différence est financée à même une aide financière octroyée par le MAMROT dans le cadre du sous-volet 1.2 du Fonds Chantiers Canada-Québec (dossier n° 800074);

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit rajouté, après le deuxième paragraphe de la résolution 10-06-536, le suivant :

« QUE la différence entre le montant de la dépense autorisée de douze millions quatre cent mille dollars (12 400 000 \$) et le montant de l'emprunt de dix millions quatre cent quatre-vingt mille dollars (10 480 000 \$) soit financée à même la subvention accordée dans le cadre du programme Fonds Chantiers Canada-Québec ».

« ADOPTÉE »

11-06-523 LISTE DES COMPTES

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par la trésorière;

QUE cette dernière soit autorisée à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de sept millions huit cent quatre-vingt-un mille cinq cent quatre-vingt-trois dollars et trente-trois cents (7 881 583,33 \$).

« ADOPTÉE »

**11-06-524 SOLDE NON RÉCLAMÉ / BANQUE DU CANADA / ABROGATION DE LA
RÉSOLUTION 11-04-342**

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit abrogée la résolution 11-04-342 autorisant la trésorière à réclamer, au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, les fonds détenus par la Banque du Canada.

« ADOPTÉE »

11-06-525 INSCRIPTION / SERVICES ÉLECTRONIQUES CLICSÉCUR ENTREPRISES

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE M^{me} Michèle Dupras, assistante-trésorière (ci-après le représentant), soit autorisée à signer, au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, les documents requis pour l'inscription à clicSÉCUR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin;

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉCUR.

« ADOPTÉE »

11-06-526 TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine les transferts budgétaires effectués totalisant cent vingt-deux mille trois cent soixante-dix dollars (122 370 \$) tels que ventilés à la liste soumise par la trésorière en date du 24 mai 2011.

« ADOPTÉE »

**11-06-527 EMPRUNT TEMPORAIRE / RÈGLEMENT N° 1627 / MISE À NIVEAU DU PUIITS
D'ALIMENTATION D'EAU POTABLE / SECTEUR DOMICILIAIRE RITCHIE /
APPROBATION DU MAMROT**

CONSIDÉRANT que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) approuvait, en date du 1^{er} juin 2011, le Règlement d'emprunt n° 1627 autorisant les travaux de mise à niveau du puits d'alimentation d'eau potable du secteur domiciliaire « Ritchie », y incluant tous les travaux connexes, en décrétant un emprunt de cent quatre-vingt mille dollars (180 000 \$) à ces fins;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

D'autoriser la trésorière à emprunter temporairement au taux d'intérêt préférentiel en vigueur de la Caisse Desjardins Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMROT, soit cent quatre-vingt mille dollars (180 000 \$), en attendant l'émission des obligations;

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

**11-06-528 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / EMBAUCHE TEMPORAIRE / JOURNALIER
ÉTUDIANT / PÉRIODE ESTIVALE 2011**

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'embauche temporaire de M. Christian Janelle, surintendant - Parcs, espaces verts et plateaux sportifs, en date du 20 mai 2011;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche de M. Vincent St-Aubin à titre de journalier étudiant temporaire à compter du 25 mai 2011, pour un maximum de 1 200 heures dans l'année courante, et ce, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D – *Employé temporaire non inscrit sur la liste de rappel du 1^{er} janvier 2007* de la convention collective de travail des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

« ADOPTÉE »

**11-06-529 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – UNITÉ PARCS, ESPACES VERTS ET
PLATEAUX SPORTIFS / FIN D'EMPLOI / JOURNALIER ETUDIANT**

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville mette fin à l'emploi de M. Pascal de Ladurantaye, et ce, à compter du 13 mai 2011;

ET QU'il est entendu que ce salarié n'a plus de lien d'emploi avec la Ville de Vaudreuil-Dorion.

« ADOPTÉE »

**11-06-530 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES / LETTRE D'ENTENTE N° 3 À
INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION ET L'ASSOCIATION DES
EMPLOYÉS CADRES / AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, la lettre d'entente n° 3 à intervenir entre la Ville et l'Association des employés cadres de la Ville de Vaudreuil-Dorion dans le but de modifier l'appellation du poste de bibliothécaire – Services au public.

« ADOPTÉE »

11-06-531 SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE / NOMINATIONS / POMPIERS TEMPORAIRES – CLASSE 2

CONSIDÉRANT la résolution 10-06-468 autorisant l'embauche de MM. Steve Bellalite et Patrick Fiasse aux postes de pompier temporaire à l'essai au sein du Service sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que leur période de probation prend fin le 8 juin 2011;

CONSIDÉRANT l'évaluation de rendement favorable effectuée par la direction du Service sécurité incendie en mai 2011;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la nomination de MM. Steve Bellalite et Patrick Fiasse aux postes de pompier temporaire - classe 2 au sein du Service sécurité incendie, et ce, à compter du 8 juin 2011, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

ET QUE des félicitations soient adressées à MM. Bellalite et Fiasse.

« ADOPTÉE »

11-06-532 SERVICE DES ARTS ET DE LA CULTURE / PROMOTION / CHEF DE DIVISION - BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 18 mai 2011;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine la promotion de M^{me} Annick Lemay au poste régulier à temps plein de chef de division – Bibliothèque, et ce, à compter du 23 mai 2011, au salaire prévu à la classe 3B (échelon 4) de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres, le tout selon les termes et conditions énoncés à ladite Entente;

QUE M^{me} Lemay aura une période de probation de six (6) mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, elle pourra être confirmée dans son poste;

ET QUE des félicitations dans ses nouvelles fonctions soient adressées à M^{me} Lemay.

« ADOPTÉE »

11-06-533 SERVICE DES ARTS ET DE LA CULTURE / NOMINATION ET CONFIRMATION / CHEF DE SECTION – SERVICES AU PUBLIC

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 18 mai 2011;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine la nomination de M^{me} Christelle Felix au poste régulier à temps plein de chef de section – Services au public, et ce, à compter du 23 mai 2011, au salaire prévu à la classe 2 (échelon 1) de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres, le tout selon les termes et conditions énoncés à ladite Entente;

QU'il est entendu que M^{me} Felix n'aura pas de période de probation et sera confirmée dans son poste dès sa nomination;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Felix.

« ADOPTÉE »

**11-06-534 SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE /
EMBAUCHE TEMPORAIRE / INSPECTRICE MUNICIPALE 1**

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'embauche temporaire de M. Michel Vaillancourt, directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire, en date du 6 mai 2011;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M^{me} Sophie Chartrand au poste d'inspectrice municipale 1 au sein du Service du développement et de l'aménagement du territoire, et ce, pour la période comprise entre le 10 mai 2011 et le 2 septembre 2011, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs (classe 13 – échelon 1), le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

« ADOPTÉE »

**11-06-535 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES / EMBAUCHE TEMPORAIRE / DIVERS
SERVICES**

CONSIDÉRANT les besoins en personnel administratif dans les divers services de la Ville;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche de M^{me} Louise Desmarais à titre de secrétaire réceptionniste temporaire, de commis à la taxation/perception temporaire ou d'agent de bureau 2 temporaire au sein de divers services de la Ville, et ce, à compter du 20 mai 2011, selon les besoins et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs (classe 7 – échelon 5), le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

« ADOPTÉE »

**11-06-536 SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE /
EMBAUCHE À TITRE RÉGULIER / AGENT DE BUREAU 2**

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 24 mai 2011;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche de M^{me} Jacinthe Sauvé à titre d'agent de bureau 2 régulier au sein du Service du développement et de l'aménagement du territoire, et ce, à compter du 27 juin 2011, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs (classe 7 – échelon 1), le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur et conditionnellement à la réussite d'une expertise médicale pré-embauche;

QUE M^{me} Sauvé devra compléter une période d'essai de six (6) mois, prenant fin le 27 décembre 2011, à la suite de laquelle, sur recommandation favorable du directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire, elle pourra être confirmée dans son poste;

ET QUE des souhaits de bienvenue et de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M^{me} Sauvé;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-06-537 SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE / EMBAUCHE / DIRECTEUR PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT la période de vacances, entre le 11 juin 2011 et le 27 juin 2011, de M. John Boudreau, directeur du Service sécurité incendie par intérim;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche de M. Éric Parna au poste de directeur du Service sécurité incendie par intérim, et ce, pour la période comprise entre le 11 juin 2011 et le 27 juin 2011;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, le contrat individuel de travail à intervenir avec M. Éric Parna, ainsi que tous les documents permettant de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

11-06-538 SERVICE DES EAUX / EMBAUCHE TEMPORAIRE / AGENT DE BUREAU 2

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M^{me} Hélène Portelance à titre d'agent de bureau 2 au sein du Service des eaux, et ce, pour la période comprise entre le 16 mai 2011 et le 31 juillet 2011, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs (classe 7 – échelon 1), le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur ainsi qu'à l'Entente de service intervenue entre Trudeau Dupré Ressources humaines inc. et la Ville de Vaudreuil-Dorion;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-06-539 RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION / ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 10-05-417

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit abrogée à toute fin que de droit la résolution 10-05-417.

« ADOPTÉE »

Le conseiller M. Claude Beaudoin quitte son siège.

11-06-540 SALON DES VINS DE VAUDREUIL-SOULANGES / UTILISATION DE L'ARÉNA

CONSIDÉRANT la demande de la Fondation du Centre de santé et de services sociaux de Vaudreuil-Soulanges, en date du 15 décembre 2010, pour l'utilisation à titre gratuit de l'aréna municipal pour l'organisation et la tenue du 8^e Salon des vins de Vaudreuil-Soulanges;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville ratifie l'utilisation à titre gratuit de l'aréna municipal le 18 mai 2011 par la Fondation du Centre de santé et de services sociaux de Vaudreuil-Soulanges pour la tenue du 8^e Salon des vins de Vaudreuil-Soulanges dont les profits serviront entre autres à la construction du Centre hospitalier de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

Le conseiller M. Claude Beaudoin reprend son siège.

11-06-541 PROLONGATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-10-21 / GESTION DE LOCATION D'EMBARCATIONS / PARC VALOIS

CONSIDÉRANT que le contrat initial est d'une durée d'un (1) an finissant avec l'année 2010 et qu'il y a possibilité de prolongation d'une (1) année;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service action communautaire;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-10-21 adjudgé à la firme Gestion Loisirs Vaudreuil inc., 290, rue Toe-Blake, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 0J6, pour une année additionnelle, soit du 10 juin 2011 au 18 septembre 2011, et ce, selon les conditions énoncées au document d'appel d'offres;

QUE la gestion de la descente de bateaux soit également confiée à la firme Gestion Loisirs Vaudreuil inc., 290, rue Toe-Blake, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 0J6, pour la saison 2011, en conformité avec l'article 2.9.7.3 du Règlement n° 1480, et que les revenus générés par cette activité et par la location des embarcations soient perçus et conservés en totalité par ladite firme.

« ADOPTÉE »

11-06-542 ASSOCIATION DE SOCCER VAUDREUIL-DORION / ACQUISITION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE / AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par l'Association de soccer de Vaudreuil-Dorion pour l'acquisition de matériel informatique afin de satisfaire les obligations de la Fédération québécoise de soccer quant aux nouvelles modalités d'inscription des participants;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville octroie un montant de cinq mille dollars (5 000 \$) à l'Association de soccer de Vaudreuil-Dorion à titre de subvention non récurrente pour les fins précitées;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-52-970;

QU'à cette fin sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE : 02-701-20-970	(Subventions – centre communautaire)	5 000 \$
À : 02-701-52-970	(Subventions – écoles)	5 000 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-06-543 PROTOCOLE D'ENTENTE / LOCATION D'ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES / GESTION LOISIRS VAUDREUIL INC. / AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville consente à la location d'équipements nautiques à la firme Gestion Loisirs Vaudreuil inc., 290, rue Toe-Blake, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 0J6, et ce, pour un montant de deux mille dollars (2 000 \$), taxes applicables non comprises;

QUE le directeur du Service action communautaire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir entre Ville de Vaudreuil-Dorion et Gestion Loisirs Vaudreuil inc. en vue de la location desdits équipements.

« ADOPTÉE »

11-06-544 SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE / ENTENTE / SERVICES AUX SINISTRÉS / AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que l'entente de Services aux sinistrés a été modifiée par la Croix-Rouge et qu'une nouvelle résolution en autorisant la signature est nécessaire;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de Services aux sinistrés transmise à la Ville le 16 mai 2011;

QUE soit autorisé le versement de la contribution annuelle pour 2011 au montant de quatre mille quatre cent quatre dollars et cinquante-quatre cents (4 404,54 \$);

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-230-00-459;

QU'à cette fin sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE :	02-290-00-459	(Contrôle petits animaux)	1 073 \$
À :	02-230-00-459	(Service aux sinistrés)	1 073 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-06-545 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-11-18 / RÉFECTION D'UN TRONÇON DE TROTTOIR SUR LA RUE JEANNOTTE

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par voie d'invitation pour la réfection d'un tronçon de trottoir sur la rue Jeannotte, deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 17 mai 2011 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-11-18;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Les Pavages La Cité B.M. inc., 2500, rang Saint-Antoine, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour la réfection d'un tronçon de trottoir sur la rue Jeannotte, et ce, au coût de trente-trois mille cent quatre-vingt-cinq dollars et trente-deux cents (33 185,32 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-11-18;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-320-00-527;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-06-546 ALIÉNATION D'UN VÉHICULE / FORD WINDSTAR N° 2603 / RACHAT PAR LA COMPAGNIE FORD CANADA LIMITÉE

CONSIDÉRANT que le véhicule n° 2603 Ford Windstar 2003 a fait l'objet d'un rappel par la compagnie Ford Canada Limitée (Ford) pour la réparation de pièces de suspension;

CONSIDÉRANT que Ford a signifié à la Ville qu'elle ne peut en effectuer la réparation puisque l'état du véhicule rend impossible la correction du problème;

CONSIDÉRANT que Ford a établi qu'il s'agit d'un défaut de sécurité et recommande de ne pas conduire le véhicule;

CONSIDÉRANT que Ford offre la possibilité de racheter le véhicule en offrant un montant de six mille six cent quarante-sept dollars et un cent (6 647,01 \$), soit 150 % de la valeur moyenne indiquée pour un véhicule comparable selon American Kelly Blue Book;

CONSIDÉRANT qu'il serait difficile d'avoir un montant supérieur en procédant par appel d'offres;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte l'offre de rachat de la compagnie Ford du Canada Limitée au montant de six mille six cent quarante-sept dollars et un cent (6 647,01 \$) pour le véhicule n° 2603 Ford Windstar 2003;

QUE la Ville autorise la trésorière à signer tous les documents nécessaires à la transaction.

« ADOPTÉE »

11-06-547 ADJUDICATION DE CONTRAT / FOURNITURE D'UNE POMPE SUBMERSIBLE POUR L'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'achat d'une pompe submersible avec accessoires pour l'eau potable;

CONSIDÉRANT les offres reçues dans le cadre d'une demande de prix pour la fourniture des équipements précités;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit retenue la proposition soumise par ITT Water & Wastewater, 300, avenue Labrosse, Pointe-Claire (Québec), H9R 4V5, pour la fourniture d'une pompe submersible et accessoires, et ce, pour un montant de dix-sept mille trois cent douze dollars et soixante-six cents (17 312,66 \$), taxes applicables non comprises, le tout selon la soumission n° 10-25-0176/2/1 reçue le 10 mai 2011;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement remboursable en 2 ans à compter de 2012.

« ADOPTÉE »

11-06-548 ORDRE DE CHANGEMENT N° 1 / SERVICES MUNICIPAUX AU NORD DE L'AVENUE MARIER – PHASE 1 (RUES BELLINI ET VIVALDI) / RÈGLEMENT N° 1557

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n°1 relié au projet « Services municipaux au nord de l'avenue Marier – phase 1 (rues Bellini et Vivaldi) » totalisant un montant de six mille deux dollars et soixante-dix cents (6 002,70 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1557.

« ADOPTÉE »

11-06-549 ORDRE DE CHANGEMENT N° 59 / AGRANDISSEMENT DE L'ARÉNA / RÈGLEMENT N° 1496

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 59 relié au projet « Agrandissement de l'aréna – Règlement n° 1496 » totalisant un montant de quatre mille deux cent quatre-vingt-dix dollars et quatre-vingt-dix-huit cents (4 290,98 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1496.

« ADOPTÉE »

**11-06-550 AUTORISATION / TRANSMISSION DE PLANS ET DEVIS AU MDDEP /
CONSTRUCTION DES SERVICES MUNICIPAUX / PARTIE DE L'AVENUE ANDRÉ-
CHARTRAND ENTRE LA RUE VALOIS ET LA RIVIÈRE QUINCHIEU /
RÈGLEMENT N° 1536**

CONSIDÉRANT le Règlement n° 1536 décrétant un emprunt de cinq millions cent trente-deux mille dollars (5 132 000 \$) autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de construction d'un réseau d'eau potable, d'égout pluvial, d'égout sanitaire, de fondation de rue et de travaux connexes sur une partie de l'avenue André-Chartrand entre la rue Valois et la rivière Quinchien;

CONSIDÉRANT que les plans et devis de ce projet sont actuellement en préparation;

CONSIDÉRANT qu'une résolution est nécessaire aux fins d'autoriser CDGU inc. à transmettre les plans et devis de ce projet aux fins de l'obtention du certificat d'autorisation à être émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et aussi permettre à la Ville de confirmer qu'elle ne s'objecte pas à la délivrance du certificat d'autorisation à être émis par le MDDEP;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise CDGU inc. à transmettre les plans et devis de ce projet au MDDEP en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour l'obtention d'un certificat d'autorisation, conditionnellement à la transmission d'une lettre signée par le greffier qui autorise la transmission des plans et devis, la non-objection de l'émission d'un certificat d'autorisation par le MDDEP ainsi que l'attestation de conformité environnementale du site;

QUE soit transmis au MDDEP, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée ainsi qu'un certificat de la municipalité signé par le greffier attestant que la réalisation du projet ne contrevient à aucun règlement municipal.

« ADOPTÉE »

**11-06-551 SERVITUDE D'ENTRETIEN / LOT 1 832 672 / CANALISATION D'ÉCOULEMENT DES
EAUX**

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseiller M. François Séguin s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT que la Ville a accepté les travaux de construction d'une canalisation faits par « Développements Hudson inc. » sur le lot 1 832 672 sis à Hudson;

CONSIDÉRANT la résolution 10-10-855;

CONSIDÉRANT que cette canalisation permet l'écoulement des eaux de la rue Reid;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que la Ville assume la responsabilité de l'entretien et des réparations de cette canalisation lorsque ceux-ci font suite à l'écoulement des eaux de la rue Reid;

CONSIDÉRANT qu'une servitude doit être établie à cette fin;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville s'engage à assumer envers le propriétaire du lot 1 832 672 l'entretien et la réparation de la canalisation lorsque ceux-ci font suite à l'écoulement des eaux de la rue Reid;

QUE la Ville n'assume aucune responsabilité à l'égard de dommages à la conduite qui résulteraient d'une autre cause;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un acte de servitude afin de donner effet à la présente résolution ainsi que tout autre document qui pourrait être requis en conséquence;

QUE tous les frais inhérents à l'acte à intervenir soient à la charge du propriétaire dudit lot.

« ADOPTÉE »

**11-06-552 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 202-110-1614-03 /
PROLONGEMENT DE L'ÉGOUT SANITAIRE SUR LE CHEMIN PAUL-GÉRIN-LAJOIE
/ RÈGLEMENT N° 1614**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de prolongement de l'égout sanitaire sur le chemin Paul-Gérin-Lajoie, dix (10) soumissions ont été reçues et ouvertes le 24 mai 2011 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, seulement huit (8) des dix (10) soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 202-110-1614-03;

CONSIDÉRANT que la soumission présentant le prix le plus bas n'est pas conforme et qu'en conséquence elle ne peut être retenue;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le second plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Les Pavages Théorêt inc., 1080, rue Principale, Saint-Zotique (Québec), J0P 1Z0, pour les travaux de prolongement de l'égout sanitaire sur le chemin Paul-Gérin-Lajoie, et ce, pour un montant de soixante-cinq mille six cent vingt dollars et quatre-vingts cents (65 620,80 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 202-110-1614-03 et son addenda n° 1;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1614.

« ADOPTÉE »

**11-06-553 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° VAUM1-041 / TRAVAUX DE
PAVAGE DE LA RUE CREVIER – PHASES 1 ET 2 / RÈGLEMENT N° 1604**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de pavage de la rue Crevier – phases 1 et 2, six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes le 24 mai 2011 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° VAUM1-041;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Pavages D'Amour inc., 1635, croissant Newman, Dorval (Québec), H9P 2R6, pour les travaux de pavage de la rue Crevier – phases 1 et 2, et ce, pour un montant de cent douze mille trois cent soixante-neuf dollars et trente-cinq cents (112 369,35 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° VAUM1-041;

QUE l'adjudication de ce contrat est conditionnelle à la réception de la part du soumissionnaire retenu de l'état de situation aux fins de soumissionner provenant de la Commission de la construction du Québec (CCQ) au plus tard le 10 juin 2011;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1604.

« ADOPTÉE »

11-06-554 CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION / SERVICES PROFESSIONNELS / CONSTRUCTION DU CENTRE MULTISPORTS / APPEL D'OFFRES N° 202-110-1601-02 / RÈGLEMENT N° 1601

CONSIDÉRANT la résolution 11-04-364 prévoyant les critères de pondération et exigences relatifs à l'appel d'offres pour services professionnels pour la surveillance et la gérance du projet de construction du centre multisports;

CONSIDÉRANT que certaines exigences contenues aux critères de pondération doivent être corrigées afin de dissiper les incertitudes qu'elles contiennent;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville approuve et entérine les modifications apportées aux exigences des critères 1 et 4 telles qu'elles apparaissent au document préparé par le Service du développement et de l'aménagement du territoire – division Technique, en date du 3 juin 2011, qui seront intégrées, par la voie d'un addenda, au document d'appel d'offres public n° 202-110-1601-02 pour les services professionnels de surveillance et de gérance du projet de construction d'un centre multisports localisé au 3093, boulevard de la Gare.

« ADOPTÉE »

11-06-555 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / RÉUNION DU 10 MAI 2011

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 10 mai 2011.

« ADOPTÉE »

11-06-556 MANDAT / MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1275 / 3666, BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES / ZONE I3-831 / LOT 4 173 981 / AUTORISATIONS / USAGES COMMERCE DE DÉTAIL DE PNEUS, DE PIÈCES ET ACCESSOIRES NEUFS / ATELIERS DE RÉPARATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES / CCU N° 11-05-70

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-05-70 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 mai 2011;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE mandat soit confié à la Division urbanisme du Service du développement et de l'aménagement du territoire de réviser le Règlement de zonage n° 1275 dans le but de redéfinir dans la zone I3-831 les exclusions du groupe (63) faisant partie de la classe d'usages « commerce de transport (C4) » afin d'autoriser les usages « commerce de détail de pneus, pièces et accessoires neufs (6342) ainsi que les ateliers de réparation de véhicules automobiles (6359) »;

QUE la Division urbanisme du Service du développement et de l'aménagement du territoire s'assure que l'entreposage extérieur soit conforme aux spécifications du Règlement de zonage n° 1275 présentement en vigueur et non visible des voies publiques.

« ADOPTÉE »

11-06-557 PIIA / NOUVELLE AIRE DE VENTE EXTÉRIEURE / MÉGA CENTRE VAUDREUIL – PHASE III / 3110, BOULEVARD DE LA GARE, LOCAL 110 / ZONE C3-357 / CCU N° 11-05-71

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-05-71 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 mai 2011;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT que le concept architectural présenté ne s'intègre pas avec le bâtiment attenant;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville reporte ce dossier à une séance ultérieure afin d'obtenir des informations supplémentaires quant à l'usage;

ET QUE soit revu le concept architectural afin qu'il s'intègre au bâtiment attenant.

« ADOPTÉE »

11-06-558 PIIA / MODIFICATIONS AUX COULEURS DU BÂTIMENT / 3050, BOULEVARD DE LA GARE / ZONE I1-401 / CCU N° 11-05-73

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-05-73 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 mai 2011;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 3050, boulevard de la Gare, les nouvelles couleurs proposées, le tout tel que montré au plan SK-9A, projet 0.06915.01, préparé par Petroff Partnership architectes en date du 9 mai 2011.

« ADOPTÉE »

11-06-559 PIIA / REMPLACEMENT D'ENSEIGNES EXISTANTES / 3050, BOULEVARD DE LA GARE / ZONE I1-401 / CCU N° 11-05-74

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-05-74 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 mai 2011;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 3050, boulevard de la Gare, les modifications aux enseignes proposées, le tout tel que montré au plan Fj-22212, préparé par Enseignes Pattison en date du 28 février 2011, ainsi que la révision n° 8 en date du 9 mai 2011, et ce, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- les enseignes non conformes en façade ainsi que sur le mur latéral doivent faire l'objet d'une dérogation mineure;
- la superficie non conforme de deux (2) enseignes en façade doit faire l'objet d'une dérogation mineure;
- l'enseigne n° 12 « George » doit être enlevée puisque les marques de commerce ne sont pas autorisées;
- l'enseigne n° 4 « McDonald » doit être baissée au même niveau que celle de la pharmacie afin de respecter le principe d'alignement.

« ADOPTÉE »

11-06-560

DÉROGATION MINEURE / 3110-3120, BOULEVARD DE LA GARE / ENSEIGNE SUR POTEAU / ZONE C3-357 / LOT 4 119 362 / CCU N° 11-05-72

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par M. Chris Harden;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-05-72 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 mai 2011;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 21 mai 2011 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3110-3120, boulevard de la Gare;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3110-3120, boulevard de la Gare, afin d'autoriser une enseigne sur poteau de 16,0 mètres carrés ayant front au boulevard de la Gare alors que l'article 2.2.20.8.3.2 b) du Règlement de zonage n° 1275 prévoit une enseigne de 12 mètres carrés maximum, le tout tel que montré au plan intitulé « Pylône D/F – S4 » préparé par Montréal Néon, et ce, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- un plan de structure d'ancrage doit être déposé pour étude à la Division urbanisme du Service du développement et de l'aménagement du territoire préalablement à l'émission du permis;
- chacune des enseignes supplémentaires (plastique) doit faire l'objet d'une autorisation distincte qui sera accordée au même moment que les autorisations pour les enseignes au mur de chacun des commerces.

« ADOPTÉE »

11-06-561

DÉROGATION MINEURE / 3050, BOULEVARD DE LA GARE / ENSEIGNES SUR FAÇADE PRINCIPALE / ENSEIGNES SUR MUR LATÉRAL / ZONE I1-401 / LOT 4 365 619 / CCU N° 11-05-75

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par Daniel Provencher & cie inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-05-75 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 mai 2011;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 21 mai 2011 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3050, boulevard de la Gare;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3050, boulevard de la Gare, aux fins d'autoriser :

- l'installation de quatre (4) enseignes sur la façade principale du bâtiment alors que l'article 2.2.20.6.1 d) du Règlement de zonage n° 1275 ne prévoit qu'une (1) seule enseigne par mur;
- l'installation de six (6) enseignes sur le mur latéral alors que l'article 2.2.20.6.1 d) du Règlement de zonage n° 1275 ne prévoit qu'une (1) seule enseigne par mur;
- l'installation d'une (1) enseigne située sur la façade principale ayant une superficie de 28 mètres carrés alors que l'article 2.2.20.8.3.2 b) du Règlement de zonage n° 1275 prévoit un maximum de 15 mètres carrés pour un établissement commercial ayant une superficie de plancher de 2001 mètres carrés et plus;
- l'installation d'une (1) enseigne située sur la façade principale ayant une superficie de 3,90 mètres carrés alors que l'article 2.2.20.8.3.2 b) du Règlement de zonage n° 1275 prévoit un maximum de 2 mètres carrés pour un établissement commercial ayant une superficie de plancher comprise entre 51 mètres carrés et 100 mètres carrés;

QUE soit toutefois refusée l'installation de l'enseigne n° 12 « George ».

« ADOPTÉE »

11-06-562 DÉROGATION MINEURE / 67, RUE ADÈLE / AGRANDISSEMENT EN DÉCROCHÉ / SÉPARATION MINIMALE / ZONE H1-532 / LOT 1 546 457

CONSIDÉRANT la résolution 09-04-276;

CONSIDÉRANT que le projet d'agrandissement de la résidence a fait l'objet d'une autorisation par l'émission du permis n° 2009-20270 en date du 14 avril 2010;

CONSIDÉRANT que le requérant a informé les autorités de la Ville, le 14 octobre 2010, du report d'une partie des travaux autorisés par le permis précité;

CONSIDÉRANT l'article 8.4 intitulé « Délai de la dérogation mineure pour travaux non effectués » du Règlement sur les dérogations mineures n° 1272 qui annule ladite dérogation mineure si les travaux pour lesquels elle a été accordée ne sont pas débutés dans les six (6) mois suivant la date de mise en vigueur de la dérogation;

CONSIDÉRANT que le requérant a demandé le 2 mai 2011 un nouveau permis de construction pour continuer et terminer les travaux autorisés par le permis 2009-20270 et dont l'obtention d'une dérogation mineure est requise pour approbation;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas de modifications au projet d'agrandissement déjà autorisé par la Ville;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 14 mai 2011 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 67, rue Adèle;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 67, rue Adèle, afin d'autoriser un agrandissement en décroché de 0,76 mètre alors que l'article 3.2.57.7 du Règlement de zonage n° 1275 de la Ville de Vaudreuil-Dorion exige que deux (2) plans parallèles d'un bâtiment soient séparés l'un de l'autre par une distance d'au moins un (1) mètre.

« ADOPTÉE »

11-06-563 PIIA / ENSEIGNE / 585, AVENUE SAINT-CHARLES / ZONE C3-424

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme n° 11-04-50 datée du 19 avril 2011;

CONSIDÉRANT la résolution 11-05-424 du Conseil refusant, à l'égard de l'immeuble sis au 585, avenue Saint-Charles, le projet de construction de canapé pour l'installation d'une enseigne, le tout tel que présenté par la firme d'architectes Rubin & Rotman en date du 12 avril 2011;

CONSIDÉRANT que le requérant a depuis accepté de modifier son projet pour tenir compte des exigences de la Ville;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte le projet tel que montré aux plans précités, et ce, sous réserve des modifications suivantes :

- la superficie de l'enseigne doit être limitée à 10 mètres carrés;
- la couleur de la corniche doit être harmonisée à celle des autres corniches (en blanc);
- le revêtement de la marquise de l'enseigne, montré en métal sur les plans, doit être remplacé par du stuc acrylique (bleu héron).

« ADOPTÉE »

11-06-564 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1622 / TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION NORD DU VIADUC DE L'AVENUE SAINT-CHARLES SUR L'AUTOROUTE 40 (PHASE 1 DU PROJET DE L'ÉLARGISSEMENT DU VIADUC)

Le conseiller M. Rénaud Gabriele donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement décrétant une dépense de sept millions six cent soixante-treize mille dollars (7 673 000 \$) et un emprunt de quatre millions quatre cent cinquante et un mille dollars (4 451 000 \$) pour la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de réaménagement de l'intersection nord du viaduc de l'avenue Saint-Charles sur l'autoroute 40 incluant les travaux de voirie et d'égout pluvial sur l'avenue Saint-Charles, la rue Joseph-Carrier jusqu'à la rue Aimé-Vincent, ainsi que la bretelle de l'autoroute, et ce, jusqu'au chemin Dumberry (phase 1 du projet de l'élargissement du viaduc), y incluant tous les travaux connexes.

11-06-565 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1629 / AUTORISATION / CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ET TRAVAUX CONNEXES / TERRAIN DU GARAGE MUNICIPAL / RUE VALOIS

Le conseiller M. Gabriel Parent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement autorisant les travaux de construction d'un bâtiment sur le terrain du garage municipal sur la rue Valois, y incluant tous les ouvrages connexes et décrétant un emprunt de sept cent cinquante-cinq mille dollars (755 000 \$) à ces fins.

11-06-566 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1628 / PROTOCOLE D'ENTENTE / DÉVELOPPEMENT BANLIEUE-OUEST INC. / SERVICES MUNICIPAUX, ALLÉES VÉHICULAIRES ET STATIONNEMENTS / CONDOS DE LA GARE – PHASE 3 / MODALITÉS DE CESSIION ET D'ENTRETIEN / RÉSEAUX D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT SANITAIRE / LOT 4 421 022 PTIE

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 16 mai 2011 un projet de règlement portant le n° 1628;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 6 juin 2011 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1628 et renoncent à sa lecture;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1628 intitulé :

« Règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Développement Banlieue-Ouest inc. » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des services municipaux et des allées véhiculaires et stationnements du projet domiciliaire « Condos à l'intersection du boulevard de la Gare et de la rue Forbes – Condos de la Gare – phase 3 », les honoraires professionnels, ainsi que les modalités de cession et d'entretien des réseaux d'eau potable et d'égout sanitaire sur le lot 4 421 022 ptie face au boulevard de la Gare et entre les rues Forbes et Boileau ».

« ADOPTÉE »

11-06-567 ADOPTION DE PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-156 / AGRANDISSEMENT DE LA ZONE I1-131 / AJOUTS USAGES INSTITUTIONNELS, GOUVERNEMENTAUX ET SERVICES AUX ENTREPRISES / SECTEUR RUE JOSEPH-CARRIER

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de règlement n° 1275-156 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'agrandir la zone I1-131 à même une partie des zones I1-128 et I1-129 et d'ajouter certains usages institutionnels, gouvernementaux et services aux entreprises »,

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 20 juin 2011 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

11-06-568 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1275-156 / AGRANDISSEMENT DE LA ZONE I1-131 / AJOUTS USAGES INSTITUTIONNELS, GOUVERNEMENTAUX ET SERVICES AUX ENTREPRISES / SECTEUR RUE JOSEPH-CARRIER

Le conseiller M. François Séguin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'agrandir la zone I1-131 à même une partie des zones I1-128 et I1-129 et d'ajouter certains usages institutionnels, gouvernementaux et services aux entreprises.

11-06-569 AUTORISATIONS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

D'entériner les autorisations accordées par la directrice générale, savoir :

- Les Seigneuriales de Vaudreuil-Dorion 2011 / Autorisations diverses;
- Mise en place de panneaux temporaires annonçant le Festival de cirque sur différents terrains du territoire de la Ville;
- Disposition d'un contenant au comptoir de la bibliothèque pour la cueillette de dons dans le cadre de la participation d'une résidente de la Ville au « Défi têtes rasées » organisé par Leucan.

« ADOPTÉE »

11-06-570 PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

11-06-571 PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

11-06-572 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 21 h 12 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, greffier